

## L'Algérie à l'heure du changement ? Incertitudes et interrogations autour des élections législatives

**Antonin Tisseron**

Le 10 mai prochain, les électeurs algériens se rendront aux urnes pour des élections législatives à un tour destinées à élire les 462 députés de l'Assemblée nationale algérienne. Les enjeux de ce scrutin, annoncé le 9 février dernier par le président Abdelaziz Bouteflika, sont importants pour le pouvoir. Celui-ci cherche en effet à convaincre que l'Algérie est en train de changer tout en faisant face au renouvellement d'une opposition qui, comme les formations islamistes, espère bien bénéficier d'un effet d'entrain à la suite des résultats des élections dans les pays voisins. Mais malgré la récente ouverture politique, il convient de rester prudent sur un scrutin destiné à élire une assemblée qui n'est pas l'un des sièges majeurs du pouvoir, et qui ne doit pas masquer les autres enjeux auxquels fait face l'Algérie.

### Ouverture politique

Les élections législatives du 10 mai prochain s'annoncent comme un moment d'ouverture et de changement dans la vie politique algérienne. Le ministre de l'Intérieur a ainsi annoncé le 24 janvier dernier autoriser dix nouvelles formations politiques à tenir leur congrès constitutif, dans la foulée d'une nouvelle loi sur les partis votée en décembre 2011. Deux mois plus tard, le 18 mars, ce sont sept nouveaux partis qui ont été « approuvés », pour un total de plus de quarante formations pouvant participer aux élections.

Cette ouverture a déjà été illustrée par la suppression de l'état d'urgence en février 2011 et des réformes annoncées par Bouteflika le 15 avril suivant, sur une révision de la Constitution, une refonte de la loi sur les partis et de celle

Antonin Tisseron est chercheur associé à l'Institut Thomas More. Il travaille au ministère de la Défense sur les problématiques de la modernisation des forces armées et de la contre-insurrection. Ses domaines d'expertise incluent les enjeux géopolitiques et de sécurité de la zone Maghreb/Sahel.

*Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que leur auteur.*

ISBN: 978-2-36567-019-7  
© Tous droits réservés, Ifri, 2012



sur les associations, et la promotion d'un nouveau code de l'information. Elle est ainsi, en quelque sorte, la suite politique des mesures économiques et sociales, destinées à réduire des manifestations de mécontentements en augmentation durant les premiers mois de l'année 2011 notamment en ce qui concernait les denrées de première nécessité. Quoi qu'il en soit, le contraste avec la politique de fermeture du champ politique adoptée par le président Bouteflika depuis son arrivée au pouvoir en avril 1999 est réel. En effet, depuis cette date et à l'exception du Front national algérien (FNA) de Moussa Touati, qui a obtenu en 1999 le quitus du ministère de l'Intérieur, les autorités ont systématiquement refusé toutes les demandes d'agrément de nouveaux partis. Plusieurs anciens ministres, notamment l'ancien chef du gouvernement Sid Ahmed Ghazali, ou encore le transfuge du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) Amara Benyounes, ont ainsi vu leurs dossiers bloqués par le ministère de l'Intérieur.

Signe des temps, le Front des forces socialistes (FFS), le plus vieux parti d'opposition, qui dénonce les fraudes électorales en faveur des partis au pouvoir depuis l'instauration du multipartisme en 1989 et a refusé de se présenter aux élections depuis 1997, a décidé de se joindre aux prochaines législatives. À temps nouveau, nouvelle attitude, au moins de la part du FFS. D'autres partis en effet, comme le RCD, ont appelé au boycott...

### **Réussir à convaincre**

Le 19 mars, dans un message adressé aux Algériens pour les 50 ans des Accords d'Evian, le président appelait ses compatriotes à voter massivement. « J'ai tout espoir, déclarait-il, que les prochaines élections verront une participation massive des enfants de la nation avec l'engouement et l'enthousiasme qui avaient poussé ces derniers un certain jour de 1962 à exprimer leurs voix lors du référendum d'autodétermination ».

Pour le pouvoir, à commencer par le président Bouteflika, l'enjeu de ce scrutin est d'abord de convaincre que l'Algérie est en train de changer. Lors des élections de mai 2007, le taux national de participation, officiellement de 35,51%, a en effet été l'un des plus faibles enregistrés depuis l'indépendance. Pour le premier secrétaire d'alors du FFS, Karim Tabou, le taux « réel » de participation était même inférieur à 20%. « Voter pour qui, pour quoi ? », soulignait l'éditorialiste de l'édition du 19 mai 2007 du *Quotidien d'Oran*. Les électeurs « sanctionnent l'absence de politique et la transformation des partis en simples appareils et courroies du système [...] cela suppose que l'on sorte des logiques de façade pour aller vers une démocratisation réelle et effective »<sup>1</sup>.

Or cinq ans plus tard, bien que l'Algérie ait accumulé 1 000 milliards de dollars grâce

---

<sup>1</sup> Cité par Luis Martinez, « Vaincre la peur de la démocratie », *Les Cahiers de Chaillot*, n°115, avril 2009, p. 48.

à sa rente pétro-gazière, pour une population pauvre, mal-logée, mal éduquée et mal soignée, dont la jeunesse est frappée par le chômage, le décalage entre la richesse du pays et la redistribution reste scandaleux. Certes, le pays se transforme, sous l'effet notamment de plans quinquennaux d'infrastructures et d'équipements, à l'exemple de celui prévu pour la période 2010-2014 doté de 350 milliards de dollars. Mais « la pauvreté monétaire reste le lot commun des Algériens », qui assistent en plus à l'émergence d'une bourgeoisie d'affaires opulente affichant richesse de parvenus<sup>2</sup>. Dans ce contexte, la désillusion est forte, nourrissant une violence sociale bien plus ancienne que les manifestations de l'année 2011 contre la vie chère. Selon les chiffres de la gendarmerie, durant la seule année 2010, 11 000 manifestations ont eu lieu dans le pays, sans parler de la poursuite de l'action de maquis résiduels en Kabylie et au Sahara.

Tout aussi important si ce n'est davantage pour le pouvoir algérien ou une partie de celui-ci, la réussite des élections serait une réponse aux attentes internationales, à commencer par celles des Européens et des Américains, à la fois alliés incontournables et bailleurs, et partenaires attentifs aux évolutions politiques internes et à la prise en compte de la société civile. Le message adressé par Hilary Clinton le 25 février d'Alger était d'ailleurs sans ambiguïté sur cette volonté de Washington de privilégier les relations avec les pays qui se sont clairement engagés sur la voie des réformes démocratiques. « Je viens de Tunisie et demain je serai au Maroc, mon message est le même : les peuples du Maghreb [...] ont besoin et méritent de pouvoir décider pour eux-mêmes. »

Dans cette perspective, l'appareil diplomatique a été mobilisé pour « convaincre du sérieux de la démarche, de la bonne foi du pouvoir et de la nécessité pour [les] partenaires [de l'Algérie] de s'y associer par l'envoi d'observateurs. »<sup>3</sup> Dès l'annonce par Bouteflika du programme de réformes, le 15 avril 2011, le ministre algérien des Affaires étrangères, Mourad Medelci, invitait ainsi à Alger le commissaire européen à l'Élargissement et à la politique de voisinage, Stefan Füle. Et ces efforts n'ont pas été sans succès, malgré le refus de la Fondation Carter de participer à l'observation des élections en raison notamment de l'absence d'évaluation du fichier électoral avant la tenue des élections. Le 20 mars, l'Algérie et l'Union européenne ont signé un mémorandum sur les conditions de travail et de séjour de 160 personnes chargées d'observer les élections législatives, s'ajoutant aux observateurs de l'Union africaine (UA), de la Ligue arabe, de l'ONU et de l'Organisation de la coopération islamique. Un mémorandum qui apparaît comme un gage de bonne conduite pour le pouvoir.

---

<sup>2</sup> Pierre Vermeren, *Maghreb, les origines de la révolution démocratique*, Paris, Librairie Arthème Fayard, p. XIII, coll. « Pluriel ».

<sup>3</sup> Cherif Ouazani, « Algérie : intérêt national et opinion internationale », *Jeune Afrique*, 19 avril 2012.

## L'inconnue islamiste

L'autre grande inconnue du scrutin est le poids des islamistes dans la future assemblée. Il faut dire que pour les membres de ces partis, galvanisés par les résultats électoraux en Tunisie, au Maroc et en Egypte, l'heure est aux recompositions et à l'espoir de changement. Les islamistes du Mouvement de la société pour la paix (MSP), parti se revendiquant des Frères musulmans, ont ainsi quitté l'Alliance présidentielle – tout en restant dans le gouvernement – dont ils faisaient partie depuis 2004 aux côtés du Front de libération nationale (FLN) et du Rassemblement national démocratique (RND). Mieux, ils ont annoncé former avec deux autres partis, El Islah et Ennahda, l'« Alliance de l'Algérie verte » présentant un programme commun et des listes communes. Même les leaders de l'ancien FIS, Madani Mezrag et Ahmed Benaïcha, ont tenté, lors du débat parlementaire relatif à l'adoption de la nouvelle loi sur les partis, d'obtenir l'abrogation de la disposition privant les « responsables de la tragédie nationale » de leurs droits civiques.

Selon un sondage publié par le journal *El Watan* le 6 avril, le FLN resterait cependant grand favori. Réalisé entre le 14 et le 19 mars dans 28 wilayas (sur 48) du pays, ce sondage donne en effet le parti historique en tête avec 25% des intentions de vote, largement devant le RND, deuxième avec 5%. Vient ensuite le Parti des travailleurs, troisième avec 4%, l'Alliance verte n'arrivant qu'à la quatrième position (2%). Si les partis islamistes peuvent pâtir d'une fragmentation des votes du fait des nombreuses formations qui se présentent lors des élections, du souvenir de la guerre civile, de divisions internes ou encore d'un électorat radical qui ne se reconnaît pas dans leur positionnement et notamment leurs relations avec le pouvoir, force est cependant de constater que le sondage publié par *El Watan* doit être fortement nuancé. D'abord, 56% des électeurs potentiels sondés ne savaient pas qu'un scrutin était prévu, sans compter ceux ne sachant pas de quel scrutin il s'agissait. Ensuite, en 2007, malgré des résultats économiques flatteurs, avec un taux de croissance moyen de 4,9%, une augmentation de 92% du PIB et de 29% du revenu par habitant, une baisse du chômage de 11%, le FLN a perdu des sièges, échouant à transformer un bon bilan économique en succès politique. Enfin et surtout, lorsqu'ils réalisent un sondage, les sondeurs « redressent » les résultats bruts sur des critères socio-économiques et politiques qui visent à rehausser ou à minorer l'attrait exprimé pour les formations. Or ces critères reposent sur le décalage entre les déclarations des sondés et leurs suffrages lors des précédents scrutins, soit des données qui, pour une part, manquent aujourd'hui en Algérie du fait de la récente ouverture de la scène politique, mais aussi d'un possible changement de regard sur le vote islamiste à la faveur des trajectoires des voisins de l'Algérie.

Malgré cette incertitude, la campagne bat son plein. Amara Benyounes, du Mouvement populaire, refuse ainsi d'employer le mot « islamiste » et préfère celui de « fondamentaliste », estimant que l'islam est à tous et que les partis de l'Alliance verte veulent, sous le voile de la religiosité, seulement le pouvoir<sup>4</sup>. De même,

---

<sup>4</sup> « Amara Benyounes : "Il n'y aura pas de super vainqueur aux législatives algériennes" », *Jeune*

l'autorisation de nouveaux partis, notamment islamistes comme le Front du changement issu d'une scission au sein du MSP, est un moyen de diluer les votes d'opposition au FLN dans un scrutin qui favorise les formations arrivées en tête. D'abord, le seuil minimal requis pour participer à la répartition des sièges est de 5 % des suffrages exprimés et d'autre part, selon la méthode « du plus fort reste », les sièges sont alors répartis en deux temps. Ils sont d'abord attribués aux partis qui ont atteint le quotient électoral : pour chaque circonscription, le nombre de suffrages exprimés est divisé par le nombre total de sièges à pourvoir ; puis, le quotient est soustrait du total des voix obtenues par ces partis. Tous les partis ayant un nombre de voix supérieur au seuil minimal requis obtiennent des sièges suivant celui d'entre eux qui a le plus grand nombre de voix, jusqu'à ce que tous soient répartis. Quant au renforcement du poids des femmes sur les listes électorales, il peut être une autre façon d'inciter des électeurs à voter contre des partis perçus comme opposés à une conception moderniste de la femme.

Pour le Maghreb en tout cas, un bon score des islamistes pourrait être un bol d'air. Le premier ministre marocain Abdellilah Benkirane, dont le ministre des Affaires étrangères a effectué son premier voyage à l'étranger en Algérie et cherche à relancer aux côtés du président tunisien Moncef Marzouki l'Union du Maghreb arabe, laissait d'ailleurs entendre au cours d'une interview que les relations entre les deux voisins pourraient s'améliorer dans l'hypothèse d'une victoire des islamistes. Sans pour autant aller forcément jusque là, il est indéniable qu'un changement de majorité favoriserait un changement de posture et de discours du côté algérien.

### **Limites d'un scrutin**

Mais même en cas de résultats défavorables au FLN, il ne faut guère escompter de rupture des équilibres sur la scène politique algérienne. Le pouvoir du Premier ministre est en effet restreint et, au niveau législatif, l'action de l'Assemblée peut être ralentie par le Conseil de la Nation, la chambre haute du Parlement, dont un tiers des membres est nommé par le président de la République, les deux tiers restants étant élus au suffrage indirect. Tout texte qui ne répondrait pas « aux valeurs et aux constantes nationales » risque ainsi d'être bloqué par les membres du tiers présidentiel – ou tiers bloquant –, institué par le président Liamine Zéroual au moment de l'introduction du bicaméralisme dans la Constitution pour barrer la route à toute tentative de prise de pouvoir par les islamistes *via* les institutions.

La récente ouverture de l'espace politique ne doit également pas faire oublier les efforts qui restent à faire. Alors que le Département du renseignement et de la sécurité (DRS) a reconnu en février 2011 l'existence de prisons secrètes opérant en dehors du contrôle du pouvoir judiciaire<sup>5</sup>, certaines décisions ne sont pas en accord avec l'ouverture constatée. L'article 40 de la loi sur les associations adoptée le 13

---

*Afrique*, 17 avril 2012.

<sup>5</sup> Amel Boubekour, *Countries at the Crossroads 2011: Algeria*, Freedom House, 2011, pp. 5-6.

décembre 2011 donne par exemple la possibilité à l'administration de suspendre ou de retirer l'agrément d'une association en cas d'« ingérence dans les affaires internes de l'Algérie » ou d'atteinte « à la souveraineté nationale ». Autre disposition, la loi pose comme condition préalable à un financement étranger la signature d'une convention avec les autorités algériennes, renforçant ainsi la mainmise de l'État sur les associations.

En tout cas, la nomination en décembre dernier du général Bachir Tertag à la tête de la Direction de la sécurité intérieure (le service du contre-espionnage) en dit long sur l'attitude des services à l'égard d'éventuels changements. Tandis que son prédécesseur avait tenté de ralentir le flux de la contestation, la désignation de ce « dur », au sein d'un DRS qui aurait empêché l'ouverture de la frontière entre le Maroc et l'Algérie, souhaitée par la présidence durant le premier semestre 2011, renforce le scepticisme sur la réelle volonté d'ouvrir le pays, du moins dans certains cercles du pouvoir. D'ailleurs, les soupçons de fraude ont émaillé les semaines précédant le début officiel de la campagne. Les trois partis de l'alliance islamiste ont ainsi menacé le 18 mars de se retirer des élections législatives dans l'hypothèse où seraient avérées des preuves de fraude avant la tenue du scrutin, référence à l'affirmation de la présidente du Parti des travailleurs, Louisa Hanoune, selon laquelle 33 000 militaires auraient été inscrits sur les listes électorales de la seule région de Tindouf après la date limite du 21 février<sup>6</sup>. À peine installée, la commission nationale de surveillance de l'élection législative a même décidé de geler ses activités pour une période de trois jours, invoquant le manque de moyens mis à sa disposition et les soupçons de fraude sur les fichiers électoraux<sup>7</sup>.

Reste que si une démocratisation de l'Algérie relève encore de l'hypothèse, ces derniers mois ont été marqués par un regain de l'opposition radicale à l'étranger, avec notamment la reprise des émissions par la chaîne de télévision Rachad située à Londres, mais aussi en Algérie. Plus que les formations politiques islamistes comme le MSP, c'est cette opposition externe qui représente le principal danger pour le pouvoir.

---

<sup>6</sup> AFP, « Algérie : des partis islamistes menacent de se retirer des législatives », 18 mars 2012. La région de Tindouf est loin d'être la seule concernée par les accusations de fraudes sur les fichiers électoraux, dont parfois dans des régions où les militaires sont plus nombreux que les habitants.

<sup>7</sup> La fraude est loin d'être la seule critique concernant le scrutin du 10 mai. Le dirigeant du FNA a ainsi « avoué » publiquement vendre entre 100 et 500 millions de centimes les places sur les listes électorales, officiellement pour remplir les caisses du parti et assurer le financement de la campagne.